

Conditions Générales de Vente pour une activité de recrutement

Désignation

OLIVIER SERMANN EIRL (désigné par le CONSULTANT dans la suite du document) désigne un organisme de placement (conseil en recrutement), dont le siège social est situé au 33 boulevard Exelmans 75016 Paris. Le CONSULTANT est mandaté par une entreprise (le CLIENT) pour effectuer une activité de recrutement qui se termine à la signature d'un CONTRAT DE TRAVAIL ou à l'issue d'une période de GARANTIE.

Outre l'activité de conseil en recrutement peut effectuer toute activité correspondant à son code APE 70.22Z.

Mentions légales

- OLIVIER SERMANN EIRL
33 Boulevard Exelmans 75016 Paris
- RCS Paris 891 573 222
- projetprocessus@gmail.com
- TVA non applicable, article 293 bis du CGI
- Hébergeur du site : IONOS SARL 7, place de la Gare, BP 70109, 57200 Sarreguemines Cedex, tél. : 0970 808 91

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de recrutement effectuées par OLIVIER SERMANN EIRL pour le compte du CLIENT. Toute commande ou mandat de recrutement implique l'acceptation sans réserve du CLIENT des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur

tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

OLIVIER SERMANN EIRL s'engage à dispenser au bénéfice du CLIENT, une prestation définie dans un contrat ou par une prime définie par une plateforme de recrutement. La proposition de recrutement, prend valeur contractuelle dès signature ou octroi d'un mandat par une plateforme de recrutement.

Définitions

CONSULTANT : OLIVIER SERMANN EIRL

CLIENT : entreprise ayant contracté avec le CONSULTANT ou plateforme de recrutement ayant donné un mandat au CONSULTANT

CANDIDAT désigne toute personne physique ayant passé un entretien de recrutement avec le CONSULTANT pour être placée chez un CLIENT

CONTRAT DE TRAVAIL désigne tout type de contrat signé entre le CLIENT et un CANDIDAT formalisant l'embauche du CANDIDAT

Devis et attestation

Pour chaque recrutement, le CONSULTANT s'engage à fournir un devis au CLIENT. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord »..

Prix et modalités de paiement

Les primes de recrutement sont indiquées en euros hors taxes. Elles sont dues par le CLIENT lorsqu'un CONTRAT DE TRAVAIL est signé ou à l'issue d'un délai de garantie après la signature du CONTRAT DE TRAVAIL, lorsqu'il est convenu.

Conditions d'annulation d'un recrutement :

P 3/3

L'annulation d'un recrutement par le client est possible sous réserve d'un dédit à convenir ou sans dédit suivant le contrat ou les CGV de la plateforme de recrutement. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse projetprocessus@gmail.com.

Règlement General de Protection des Données

les informations suivantes sont conservées pour les besoins de traçabilité, notamment :

Les formulaires de candidatures remplis avec

- Les coordonnées des candidats
- Leur CV
- Leurs compétences et expériences
- Leurs formations
- Autres informations permettant de juger de la candidature

Chaque candidat et client dispose des droits suivants :

- Un droit d'accès
- Un droit de rectification
- Un droit d'effacement
- Le cas échéant, d'un droit à la portabilité de ses données
- Un droit de demander la limitation du traitement de ses données et/ou de s'y opposer Le cas échéant, un droit de retirer son consentement.

Chaque candidat ou client peut exercer ces droits en envoyant soit :

- Un courriel à : projetprocessus@gmail.com
- Un courrier à l'attention de OLIVIER SERMANN EIRL, 33 boulevard Exelmans, 75016 Paris
- Chaque candidat ou client dispose également en cas de difficultés liées à la gestion de ses données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : tél : 01 53 73 22 22 - site internet : www.cnil.fr

Loi applicable et attribution de compétence

P 4/3

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre OLIVIER SERMANN EIRL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée, ou pour un particulier devant le Médiateur indiqué dans le contrat. À défaut, pour l'affaire sera portée devant tribunal de Paris.

Entertiens à distance.

Dans ce cas, des outils tels que le téléphone, Zoom, Google Meet ou Teams sont utilisés suivant le besoins ou les possibilités du candidat.

Avenant

Toute modification de durée et de coût des contrats fera l'objet d'un avenant.

Inexécution totale ou partielle d'un contrat**Litiges**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 sera seul compétent pour régler le litige.